

Les mêmes règles doivent se suivre aux noces, où très souvent il y a plus de désordres qu'aux bals. Il faut surtout veiller à ce que les conviés ne couchent pas pêle-mêle dans les maisons des époux, mais voir à ce que chacun se retire à une heure convenable. Tout en tolérant ces réunions, cependant, pour éviter de plus grands maux, nous devons souvent rappeler au peuple ce mot de St. François de Sales, qu'il en est des bals comme des champignons dont les meilleurs ne valent rien.

Nous avons à exercer une vigilance bien stricte sur les écoles. Car tout en travaillant avec zèle à en établir de bonnes, il faut préserver notre peuple du malheur d'en avoir de mauvaises, où les enfants courraient risque de perdre la foi ou les mœurs. Pour cela, il est nécessaire que les maîtres et les maîtresses soient catholiques et d'une conduite irréprochable; et qu'ils n'enseignent pas des enfants de différent sexe. Voici ce qu'enseigne St. Alphonse de Liguori sur ce dernier point, dans ses *Instructions sur le Décalogue*: "Que le père de famille ne permette pas qu'un homme étranger enseigne à lire à ses filles, c'est très dangereux. Souvent, au lieu d'apprendre à lire, elles apprennent à commettre des péchés mortels. Qu'on les fasse instruire par une femme ou par un de leurs jeunes frères. Je dis jeunes, parce qu'il y a du danger quand ils sont grands."

Néanmoins dans les lieux où il serait impossible d'établir des écoles sans réunir les deux sexes, je permets que l'enseignement soit confié à des maîtresses respectables par leur âge et leur conduite régulière, pourvu que les garçons et les filles soient bien séparés, et que l'on prenne de sages précautions pour que ces enfants en n'allant ou revenant ne soient pas exposés pour leur innocence. Quant à la fréquentation des écoles protestantes, il faut les interdire, avec prudence néanmoins pour ne pas aigrir nos frères séparés. Il est pourtant des lieux où il faut fermer les yeux sur cet abus, en attendant qu'il soit possible de remédier à ce mal. Ce sera à chaque Curé à s'entendre pour cela avec l'évêque lorsqu'il croira prudemment ne pas devoir défendre aux enfants catholiques de fréquenter de semblables écoles.

Il est un grave abus qui se répand partout et qui peut exposer beaucoup de mères à perdre la vie; et beaucoup d'enfants à mourir sans baptême: c'est l'ignorance de plusieurs sages femmes, qui s'ingèrent d'elles mêmes dans une profession à laquelle elles ne sont pas formées, et l'usage de certains médecins qui exercent l'embryotomie dans les accouchemens laborieux. Pour remédier à ces inconvénients, il faut refuser l'absolution aux sages femmes qui n'ont pas une capacité reconnue. Il est nécessaire pour cela qu'un médecin leur donne un certificat qui constate leur habileté; et que vous vous assuriez de leur capacité à donner le baptême, en leur faisant subir là dessus un examen strict sur tous les cas embarrassans dans lesquels elles peuvent se trouver, et leur donnant vous mêmes des exercices sur l'administration de ce sacrement. Là dessus il faut autant que possible, se conformer au Rituel: Art. X, *Des sages femmes*. Quant aux médecins il faut que vous vous assuriez aussi s'ils savent tout ce qui regarde le baptême des enfans avant ou après leur naissance, lorsqu'ils sont en danger. Vous pourriez leur faire lire l'art. 3. de l'ancien Rituel, qui a pour titre du ministre du sacrement de baptême.

Il faut que vous tâchiez de envoir d'eux-mêmes ou des personnes qui les voient opérer quels sont leurs principes sur l'embryotomie et prendre des mesures efficaces pour qu'ils n'aient jamais recours à cette opération inhumaine.

Pour qu'il y ait uniformité en tout dans notre conduite et pour que nous ayons part aux précieux avantages qui découlent de l'union, je crois devoir toucher en passant plusieurs points importants, auxquels se rattachent nos intérêts communs et ceux de l'Eglise. Ayez avec l'évêque autant de rapports qu'il vous sera possible pour le gouvernement de vos paroisses; car il est le père du clergé; et il a grâces d'état pour donner à tout le mouvement et la vie. Rendez lui compte chaque année de l'état de la religion dans vos paroisses, pour qu'il sache quels sont ceux qui ne remplissent pas leur devoir paschal et autres. Entendez-vous avec lui pour réformer les abus qui se glissent comme nécessairement dans les meilleures paroisses, et y établir les saintes pratiques qui peuvent les conserver dans la ferveur. Les efforts incroyables, que font les ennemis de tout genre qui nous environnent, doivent resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent.

Ayez soin que les ordonnances de Visite soient promptement exécutées; car il résultera un très grand bien de cette humble obéissance. Il est consolant pour moi de pouvoir vous dire que je me trouve heureux de n'avoir communément à statuer et à ordonner pendant les visites que sur des choses qui paraissent peu importantes; à cause du bon ordre dans lequel sont tenus presque partout les églises et tout ce qui sert au culte de Dieu. Il est pourtant un point essentiel sur lequel il faut insister; c'est la reddition des comptes des marguilliers, qui doit se faire régulièrement tous les ans. Pour l'uniformité il serait beaucoup à désirer qu'il y eut un même tarif pour toutes les paroisses, afin que les droits de l'église fussent moins odieux par la comparaison qui se fait souvent de ceux qui s'exigent dans les diverses églises de ce diocèse. Je laisse la chose à vos réflexions et à votre zèle pour le bien commun. Il serait également à souhaiter que l'on suivît une méthode uniforme dans la tenue des livres des comptes et la rédaction des actes de délibérations des Fabriques. Je crois que les *Notes diverses* contiennent des formules bien rédigées; et je vous en conseille de vous en servir.

Ayons l'esprit de corps, puisque nous en formons un; afin de veiller à tous les intérêts et à l'honneur du clergé. Encouragez de tous vos efforts la belle œuvre de la Propagation de la Foi. Un bon moyen pour cela serait de former des arrondissemens de quatre paroisses et de vous réunir un jour par semaine dans chacune d'elles *ad turnum* pour confesser les associés et les faire participer à l'indulgence plénière accordée une fois par mois par le Souverain Pontife. Dans ces réunions il serait facile de former avec le temps un grand nombre de sections et d'entretenir le zèle pour cette œuvre par les rapports qui vous seraient donnés sur les progrès admirables que fait partout notre sainte religion. Ce moyen est employé avec succès dans le diocèse de Québec. Afin d'obtenir à cette œuvre si éminemment catholique des bénédictions plus abondantes et de nouveaux succès, je vous autorise, en vertu d'un Indult Papal, à dire la messe votive *Pro Fidei propagatione*, dont vous recevrez un exemplaire avec la présente. Comme la société de Tempérance produit des effets admirables dans tous les lieux où elle est établie, ainsi que l'Archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, je suis persuadé que vous en ferez votre affaire; et que vos paroissiens en recueilleront les heureux fruits.

Je crois devoir vous engager de nouveau à diriger les Ames et surtout les jeunes gens d'après les règles de St. Liguori, consignées dans la *Praxis Confessarii*, à encourager autant que possible le chant et les cérémonies, pour que les divers offices soient célébrés avec plus de pompe et de majesté;